

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2026

Présents : 19 Absent : 0 Absents ayant donné pouvoir : 4 puis 3 avec l'arrivée en cours de séance de Valérie Solignac
votants : 23

M. M-N JEMINET, P.ROZIERE, D.BOUDRIE et V.SOLIGNAC ont donné pouvoir.
M. Elouan PAULET - - PORTAL (élu secrétaire de séance).

Votes à l'unanimité des comptes de gestion, votes des comptes administratifs 2025 et des affectations des résultats du budget principal et des budgets annexes d'assainissement public, de réseau chaleur et de lotissement.

(Mme le Maire ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs et sort de la salle en laissant pour ces points la présidence à Mme Domerque, 1^{ère} adjointe)

* Après validation du compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Réseau de chaleur est voté avec un résultat excédentaire de fonctionnement de 26 766,29€ et un résultat d'investissement excédentaire de 116 154,91€. Ces résultats seront reportés dans ces mêmes sections sur le budget 2026.

* Après validation du compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement est voté avec un résultat à 0 pour la section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 13 930€, à reporter dans cette section sur le budget 2026.

* Après validation du compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe « Assainissement collectif » est voté avec un résultat de fonctionnement excédentaire de 32 265,02€ et un résultat d'investissement déficitaire de 10 87,96€ une fois les restes à réaliser incorporés. Le résultat de fonctionnement part donc couvrir ce déficit et le reliquat (soit 21 393,06€) sera affecté en recettes de cette section sur le budget 2026.

* Après validation du compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal est voté avec un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 746 114,04€. Le résultat d'investissement, une fois les restes à réaliser inclus, est déficitaire pour 822 267,46€. Le résultat de fonctionnement part donc couvrir ce déficit et le reliquat (soit 923 846,58€) sera affecté aux recettes de cette section sur le budget 2026.

- Vote à l'unanimité (des présents) des budgets primitifs 2026

* Le budget annexe 2026 du réseau de chaleur est adopté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 80 367€ en fonctionnement et 565 167€ en investissement.

* Adoption du budget primitif lotissement 2026 équilibré en fonctionnement et en investissement à hauteur de 526 608€.

* Le budget annexe 2026 de l'assainissement collectif est adopté en équilibre en recettes et en dépenses à 206 634€ en fonctionnement et 234 000€ en investissement. La majeure partie de ce budget passe en amortissements (plus de 90 000€ de fonctionnement), ne permettant pas de procéder à du virement en fonctionnement, nécessaire pour prévoir de gros chantier. Le seul engagé à cette heure est le diagnostic (obligatoire tous les 10 ans) des systèmes d'assainissement collectifs de la commune, pour plus de 200 000€.

* Le budget prévisionnel principal 2026 de la commune est adopté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 3 200 000€ en fonctionnement et 4 160 824€ en investissement. Les chantiers de la micro crèche, de la réhabilitation thermique du bâtiment abritant la mairie, la Poste et des logements et celui de la reprise des tombes dans les 7 cimetières sont en phase d'achèvement (au total pour ces 3 dossiers, 412k€ soldes de subventions à encaisser et 270k€ de factures terminales de chantier à régler aux entreprises, après réception et éventuelles levées de réserves). 2026 verra, notamment, le début des chantiers de création de locaux de chasse à Oradour et Sérriers, avec 528 000€ de dépenses prévues et aucune certitude quant aux subventions (l'Etat et la Région ont été sollicités).

Un poste consacré à l'achat et au renouvellement du matériel technique est également prévu, comme chaque année. 287 000€ prévus, incluant le règlement du tracteur acheté au printemps 2025 mais facturé en 2026, une nouvelle remorque, une mini-pelle ainsi qu'une épareuse. Du matériel ancien va partir, car obsolète et/ou inutilisable. Un programme de voirie est également prévu pour plus de 120k€ (sans compter l'entretien qui, lui, passe en fonctionnement).

Taux des taxes directes locales 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir sa politique de non augmentation des taux des taxes directes locales cette année encore.

Attribution des marchés des locaux de chasse à Neuvéglise-sur-Truyère (Oradour et Sériers)

LOT	OBJET	montant ht de l'offre retenue	entreprise
1	GROS OEUVRE	106 358,53	GUENIOT
2	OSSATURE BOIS CHARPENTE BARDAGE	132 110,42 €	BATIFOL
3	COUVERTURE ZINGUERIE	25 199,16 €	BATIFOL
4	MENUISERIES EXTERIEURE	24 248,00 €	JARRIGE
5	PANNEAUX ISOTHERMES	70 341,36 €	EQUIP FROID
6	CARRELAGE FAIENCE	22 140,54	BERTUIT
7	ELECTRICITE	16 417,00	CORDESSE
8	PLOMBERIE SANITAIRE	7 482,00 €	CORDESSE
	total	404 297,01	

Avenants aux marchés de création d'une micro crèche

De nouveaux avenants sont validés par le conseil municipal, cette fois-ci pour une modification globale de -17 500,38€ HT (alors que les précédents augmentaient le marché de 18 721,23€ HT). Le nouveau total des 12 lots du chantier, après validation de ces avenants s'élève à 518 399,10€ HT.

Autres décisions du conseil municipal :

↪ Les élus donnent l'autorisation au Maire d'engager des contractuels pour d l'accroissement temporaire d'activité, du travail saisonnier, ou des remplacements.

Ils valident également le taux de 100% de promus/prouvables approuvé en CST.

Vote :pour :23 abs :0 contre :0

↪ en complément de la désignation de M. Boudrie comme représentant communal auprès du Syndicat Agedi, Mme Charriaud est élu suppléante.

Vote :pour :23 abs :0 contre :0